



715, rue Priestman
Fredericton, N.B. E3B 5W7

(506) 458-9915
(506) 457-9120

info@apmf.ca
www.apmf.ca

PROGRAMME APRÈS-CLASSE

Table des matières

ARTICLE 1 - HORAIRE.....	3
ARTICLE 2 - COLLATIONS.....	3
ARTICLE 3 - EFFETS PERSONNELS.....	3
ARTICLE 4 - POLITIQUE CONCERNANT LES ENFANTS MALADES.....	4
ARTICLE 5 - ENFANTS MALADES LA GESTION DE LA MALADIE DANS LES INSTALLATIONS DE GARDERIE - RÔLE DU PARENT.....	4
5.02 Administration de médicaments.....	6
5.03 Prévention.....	6

ARTICLE 1 - HORAIRE

1.01 Le programme après-classe est offert de septembre à juin.

Les heures d'ouverture sont à partir du moment où l'école se termine jusqu'à 17 h 30.

La garderie est fermée pendant les congés fériés.

Le programme après-classe est offert entre 7 h 30 et 17 h 30 pendant les journées pédagogiques, les vacances de Noël, le congé de mars, les jours de tempêtes et toute autre journée où l'école est fermée. Lors de ces congés, votre enfant doit apporter une collation et un dîner à la garderie.

Des camps d'été sont offerts de la fin des classes au début des classes. (juin, juillet et août). Les heures d'ouverture des camps d'été sont de 7 h 30 et 17 h 30.

ARTICLE 2 - COLLATIONS

2.01 Au p'tit monde de franco inc. offre une collation aux enfants présents en après-midi aux services après-classe.

Lorsque votre enfant doit venir une pleine journée à la garderie, il doit apporter une collation (am) et un dîner, la collation de l'après-midi sera offerte par la garderie.

Les enfants doivent apporter deux collations et leur dîner au camp d'été.

À noter : les enfants ne doivent pas apporter de bonbons, de gomme, des croustilles, etc. à la garderie.

ARTICLE 3 - EFFETS PERSONNELS

3.01 L'enfant fréquentant le programme après-classe doit apporter :

- des vêtements de rechange ;
- une paire d'espadrilles ou de souliers.

Veuillez identifier tous les effets personnels de votre enfant.

L'enfant doit se sentir libre de participer aux activités sans crainte de se salir ou de se mouiller. Il est donc conseillé de lui fournir des vêtements confortables et lavables. Lorsque l'enfant sort à l'extérieur, ses vêtements doivent convenir à la température.

L'enfant ne doit pas apporter de jouets au programme d'après-classe.

ARTICLE 4 - POLITIQUE CONCERNANT LES ENFANTS MALADES

4.01 Les normes provinciales relatives aux installations de garderie stipulent les faits suivants concernant la question d'enfants malades :

"Aucune personne souffrant d'une maladie contagieuse, selon la définition établie par le ministère du Développement social, ne peut être admise à la garderie."

"Si une maladie contagieuse se déclare à la garderie, le responsable ou l'administrateur doit veiller à ce que les parents de tous les enfants inscrits en soient informés le plus tôt possible ou au plus tard dans les vingt-quatre heures qui suivent."

"Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes d'une maladie quelconque, l'employé doit communiquer avec les parents pour déterminer s'il y a lieu de le faire soigner."

ARTICLE 5 - ENFANTS MALADES LA GESTION DE LA MALADIE DANS LES INSTALLATIONS DE GARDERIE - RÔLE DU PARENT

5.01 Votre collaboration en tant que parent est importante. Vous pouvez suivre les étapes ci-dessous afin de vous assurer que les installations de garderie demeurent des endroits sécuritaires et sains pour tous les enfants :

Étape 1 :

Assurez-vous de fournir au responsable de la garderie, des renseignements à jour au sujet de l'immunisation de votre enfant. Si vous choisissez de ne pas vacciner votre enfant, vous devez signer une décharge à l'installation de garderie.

Étape 2 :

Règle générale, si votre enfant est trop malade pour participer sans difficulté aux activités et s'il a des symptômes ou une infection qui pourraient nuire à la santé des autres enfants, il est recommandé de ne pas l'amener à la garderie.

On vous encourage à garder votre enfant à la maison ou à prendre d'autres arrangements pour faire garder votre enfant si votre enfant a un ou plusieurs des symptômes énumérés ci-dessous :

- a) Fièvre (température buccale de 38,5°C ou supérieure; température rectale de 39°C ou supérieure, température sous l'aisselle de 38°C ou supérieure, accompagnée d'un changement de comportement ou d'autres signes de maladie). L'enfant ne peut pas fréquenter la garderie.

- b) Diarrhée, caractérisée par une fréquence accrue des selles ou un changement dans la consistance, à savoir des selles aqueuses, molles sans forme. Il peut aussi y avoir de la fièvre, une perte d'appétit, des nausées, des vomissements, des crampes abdominales, et du mucus ou du sang dans les selles.
- c) Au moins deux épisodes de vomissements au cours des précédentes 24 heures (n'étant pas une régurgitation typique des bébés).
- d) Plaies buccales accompagnées de l'incapacité de l'enfant à contrôler sa salive.
- e) Éruption cutanée accompagnée de fièvre ou d'un changement de comportement.
- f) Infections (par ex., infection des yeux accompagnée de pus) jusqu'à 24 heures après le début du traitement recommandé par un médecin.
- g) Infestations (par ex., gale, poux de tête, oxyure) jusqu'après la première application d'un produit médicamenteux.

Étape 3 :

Si votre enfant ne vient pas à la garderie pour cause de maladie, **veuillez laisser savoir** à la garderie les symptômes de votre enfant.

Étape 4 :

Si votre enfant devient malade à la garderie, vous en serez avisé et serez appelé à prendre des arrangements pour venir chercher l'enfant dans un délai d'une heure. Ceci est important pour que votre enfant obtienne le traitement dont il aura besoin et pour éviter également la propagation de maladies.

Étape 5 :

L'on vous encourage à consulter un médecin si les symptômes de votre enfant ne s'améliorent pas dans les 24 heures après avoir quitté l'installation de garderie.

Étape 6 :

Dans le cas de certaines maladies, il doit s'écouler un temps précis avant que votre enfant ne puisse réintégrer la garderie. Ces règles ont été édictées par des professionnels de la santé du Canada pour s'assurer que votre enfant soit complètement rétabli et pour éviter la propagation de maladies infectieuses dans les garderies. Ces maladies sont énumérées dans un document intitulé **Guide de référence concernant l'exclusion**, disponible auprès du responsable de la garderie. Si votre enfant a reçu un diagnostic de maladies incluses dans ce guide, **vous devez** respecter les exigences pour que le responsable de la garderie réintègre votre enfant à la garderie.

Étape 7 :

Lorsque vous ramenez votre enfant à la garderie après une maladie infectieuse, **vous devez** remplir un formulaire pour attester que vous vous êtes conformé aux règles relatives à la réintégration à la garderie.

5.02 Administration de médicaments

Le personnel de la garderie peut, sur demande des parents, administrer les médicaments suivants: acétaminophène (Tempra, Tylenol), gouttes nasales (Salinex), et sirops pour la toux. Le parent doit alors compléter le formulaire à cet effet. Le contenant du médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le dosage et la fréquence. Il est suggéré aux parents qui désirent de traiter le rhume ou la toux de leur enfant d'utiliser un sirop à effet prolongé (8-12 heures).

Le personnel de la garderie peut également administrer des médicaments prescrits par un médecin. Toutefois, le médicament doit être dans le contenant original et le parent doit compléter le formulaire à cet effet.

Le contenant original de la pharmacie assurera que le bon médicament soit donné à votre enfant. De plus, en cas de réaction allergique ou d'accident nécessitant le transport de votre enfant à l'hôpital, l'information pertinente pourra être donnée au médecin traitant.

5.03 Prévention

Malgré cette politique, en garderie on ne peut pas éliminer tous les germes qui causent des maladies. Toutefois, plusieurs recherches démontrent que pour prévenir la transmission de maladies contagieuses en garderie, le personnel et les enfants doivent se laver les mains avec de l'eau tiède et savonneuse à plusieurs reprises pendant la journée. Soit, lors de la préparation de la nourriture, avant de manger, après avoir changé un enfant, après avoir utilisé la salle de bain et chaque fois après qu'un nez a été mouché.

Il est donc important que les parents ainsi que les éducatrices cultivent ces bonnes habitudes d'hygiène chez les enfants.

Nous vous remercions à l'avance d'avoir pris les mesures nécessaires pour faire de notre garderie, un endroit sécuritaire et sain pour tous les enfants.